

Le CTP extraordinaire du 10 Mai ayant été boycotté par l'ensemble des organisations syndicales représentatives du CRNA-Nord, un nouveau CTP s'est tenu le 12 Mai. L'USAC-CGT a participé à ce CTP pour éclaircir certains points et questions évoqués en assemblée générale la veille.

ACTE I: L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

► **Une présentation des textes du CTP a été faite aux personnels** (notes DSNA, DO, projet de note locale et déclaration à la CNIL). Pour résumer, l'administration a décidé unilatéralement d'utiliser les badges des personnels opérationnels (Contrôleurs en équipes ou recyclant, BTIV,

IESSA de la MO, ouvriers des centrales électrique et thermo/frigo) afin de contrôler dans un premier temps leur présence sur leur lieu de travail et dans un deuxième temps (1er décembre 2010 au plus tard) leurs horaires de travail (cf encadrés).

► **L'assemblée générale qui a réuni environ 100 personnes** a ensuite balayé un certain nombre de questions que les personnels se posent et a également abordé le problème des conséquences opérationnelles de cette rigidification.

► **Une motion a été votée à l'unanimité**, dénonçant cette pointeuse et appelant les chefs d'équipe et les personnels à se réunir très prochainement.

Note du Directeur des Opérations aux Chefs d'entité:

« Je vous demande de vous organiser afin d'être en mesure de vérifier que le temps de travail des agents opérationnels de la DSNA correspond bien à celui prévu par leur tour de service. Cette vérification gagnera à être automatisée, dans la mesure du possible, afin d'être à la fois simple, lisible et systématique. »

ACTE II: LE CTP

► **L'USAC-CGT a, dès le début du CTP, demandé l'exclusion des personnels opérationnels non-ICNA de cette mesure.** En effet la justification donnée par l'administration pour instaurer cette pointeuse est le récent rapport de la cour des comptes, or celui-ci ne cite des dysfonctionnements que chez les ICNA. Nous avons également appuyé la demande de nos collègues du SNCTA demandant qu'aucun agent ne soit soumis à cette pointeuse, ceci revenant de fait à s'opposer à ce projet de note. L'ensemble des syndicats a d'ailleurs, à l'issue du CTP, voté contre le projet de l'administration.

► **L'USAC-CGT a obtenu quelques précisions sur le contenu de cette note :**

- « la présence de l'agent sera réputée vérifiée dès lors qu'une activation du badge aura été détectée dans la journée retenue pour le contrôle du complexe ».

- « lorsqu'une décision de vérification sera prise, elle ne pourra porter que sur l'un des 31 jours précédents ».

- **l'heure d'activation du badge à chaque passage sera bien enregistrée. L'administration ne dément pas, mais s'engage à ne pas regarder...**

Note du Directeur des Opérations aux Chefs d'entité:

« Vous avez jusqu'au 1er Décembre 2010 pour mettre en place une organisation pérenne.[...] Dans l'attente, et de façon transitoire, je vous demande, sur la base des système de badge existants[...], de vérifier la présence des agents conformément aux tableaux de service. »

L'USAC-CGT a fait part à l'administration de certaines des interrogations exprimées la veille par les personnels. L'administration n'a pas pu nous donner de réponse claire sur de nombreux sujets. Espérons que cela soit différent lors de la réunion des chefs d'équipes du 18 mai ! **Toute difficulté de fonctionnement qui pourrait apparaître du fait de la rigidification imposée par cette pointeuse devra trouver réponse avant le 7 juin.**

ACTE III: ET APRÈS?

► **Comme demandé en assemblée générale, les chefs d'équipes vont se réunir pour examiner les conséquences de cette pointeuse** sur notre travail opérationnel. Les syndicats seront présents pour donner leur lecture du texte voté en CTP, ainsi que des notes nationales l'encadrant. D'autres assemblées générales seront certainement nécessaires afin d'examiner les initiatives prises par les personnels des autres centres et de décider des actions à mener collectivement.

► **Il est important de noter** que la concertation nationale annoncée lors du CTP par la direction du centre au sein du GT « astreintes opérationnelles », ne portera pas sur la pointeuse en elle-même. L'évolution de cette pointeuse de présence vers une pointeuse d'horaires a déjà été actée (cf. note de la DO aux chefs d'organismes).

► **La marge de manœuvre** des organisations syndicales dans ce GT ne portera que sur certaines modalités pratiques qui pourront nous permettre de retrouver un peu de souplesse dans notre fonctionnement. Si l'administration se rend compte qu'une pointeuse trop stricte apporte trop de rigidité dans le système, elle sera probablement plus prompte à lâcher du lest dans ce groupe de travail. Quoi qu'il en soit, ce système de contrôle des présences sera bien mis en place à la date du 7 juin, en attendant l'évolution du système vers un système de contrôle d'horaires prévue pour début décembre. **Chacun pourra se demander si le choix de cette dernière date est totalement anodin.** En effet elle coïncide fortement avec le dossier FABEC et les conclusions du GT sur les restrictions au droit de grève. L'administration aurait-elle peur d'une nouvelle action des personnels contre un projet de FAB fusionnel?

Déclaration de l'ensemble des représentants des personnels à l'issue du CTP local du CRNA/Nord

Monsieur le Président du CTP local du CRNA/Nord,

- L'administration choisit aujourd'hui de ne plus accorder sa confiance pleine et entière aux personnels opérationnels en ce qui concerne la gestion des ressources humaines.
- La note de service aujourd'hui étudiée reste imprécise sur plusieurs points et ne répond pas à trop de questions posées par les organisations syndicales représentatives au CRNA/Nord.
- **Les personnels ne sont pas dupes** : ils sont aujourd'hui rappelés quant au respect de leurs horaires (alors même qu'aucun dysfonctionnement n'a pu être explicité au cours du CTP) et seront donc pointés à compter du 7 juin. La rigidité imposée aura beaucoup de conséquences mécaniques dont les organisations syndicales vous ont fait part ce jour. Les personnels du CRNA/Nord le regrettent, mais ces conséquences sont aujourd'hui du fait de l'administration.

L'USAC-CGT reste fermement opposée à tout principe de badgeuse pour les personnels opérationnels. Elle restera vigilante afin de garantir que les droits de chacun soient scrupuleusement respectés dans les semaines qui viennent.

www.usac-cgt.org



Demande de bulletin d'adhésion	
Nom/Prénom :	
Corps :	Service :
Email :	Téléphone :
Adresse :	

UNION SYNDICALE DE L'AVIATION CIVILE CGT
9, rue de Champagne
91200 Athis-Mons
Tél : +33.1.69.57.65.18
athis@usac-cgt.org